

## DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAINT-PIERRE-DE-CORMEILLES

L'an deux mille vingt-et-un, le 11 mars à 18h, le conseil municipal de Saint-Pierre-de-Cormeilles légalement convoqué le 4 mars, s'est réuni à huis clos à la mairie sous la présidence de Monsieur Jacky Lesaulnier, Maire.

### PRÉSENTS :

M. LESAULNIER, Maire - M. DRUMARE – Mme LEFEVRE – M. TOURAINE, adjoints - M. LOSIER - Mme GUEHL - Mme PAUTRE – Mme DAHINDEN – M. HAROU – Mme CHAPRON – M. DELABARRE – M. LEGAY – M. COLAS – Mme LEMOINE - conseillers municipaux,

### ABSENTS EXCUSÉS :

Mme PERDRIX (donne pouvoir à Mme GUEHL)

### Secrétaire de séance :

Mme CHAPRON

### DB2021-24 APPROBATION DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 DU BUDGET ASSAINISSEMENT

Avant de procéder au vote des comptes administratifs 2020 du budget commune, Monsieur le Maire rappelle au conseil qu'il convient d'élire un président de séance puisque lui-même ne peut assurer cette fonction au regard des textes en vigueur. **Madame Dahinden est désignée à l'unanimité présidente par le conseil.**

Elle expose les comptes administratifs 2020 du budget assainissement qui sont les suivants :

### COMPTES ADMINISTRATIFS 2020 BUDGET ASSAINISSEMENT

	Dépenses 2020	Recettes 2020	Résultats 2020	Reprise / exercice antérieur	Départ Budget 2021
Exploitation	<b>1 458.27</b>	8 257.27	6 799.00	34 385.36	41 184.36
Investissement	0.00	0.00	0.00	30 288.11	30 288.11
<b>TOTAL</b>	<b>1 458.27</b>	<b>8 257.27</b>	<b>6 799.00</b>	<b>64 673.47</b>	<b>71 472.47</b>

Monsieur le Maire ayant quitté la salle, le conseil municipal procède au vote.

**Les comptes administratifs 2020 du budget assainissement sont approuvés à l'unanimité par les membres du conseil.**

**Copie conforme au registre des délibérations dûment signé.**

**Le maire, Jacky LESAULNIER**

